

# Engagement

# Accessibilité



# Compensation





L'accessibilité et la compensation des formations sont des piliers essentiels de notre engagement en faveur de l'inclusion.

Égalité à la Page s'attache à garantir que chaque stagiaire, quelles que soient ses capacités, puisse accéder pleinement à nos formations.



# > Référente Handicap

Le cabinet dispose d'une Référente Handicap qui se professionnalise régulièrement pour assurer un accueil et un accompagnement de qualité pour les stagiaires en situation de handicap.

Céline Hanek (<u>celine.hanek@egalitealapage.fr</u>), assistante administrative & formations, est la Référente Handicap d'Égalité à la Page.

#### Ses missions sont :

- Assurer un repérage des publics en situation de handicap et se donner les moyens d'être repérée en tant que référente
- Mettre en place une procédure systématique d'accueil et d'accompagnement individualisée
- Entretenir un lien étroit avec les partenaires
- Se positionner en tant que personne « ressource » en interne
- Initier la mise en place d'un groupe projet accessibilité
- Suivre, évaluer et capitaliser ses pratiques
- Assurer une veille et se professionnaliser

### Sensibilisation des équipes

Toutes nos formatrices sont sensibilisées aux enjeux de l'accessibilité. Elles ont suivi un MOOC de sensibilisation au handicap. Elles ont également assisté à une présentation de la Référente Handicap pour expliquer son rôle au sein d'Égalité à la Page et l'engagement du cabinet. En 2024, les formatrices salariées ont réalisé une formation sur la méthode FALC.

## Communication sur les adaptations

Nous communiquons activement sur les possibilités d'adaptation de nos formations afin de permettre à toute personne concernée de se signaler. Ces informations et les coordonnées de la Référente Handicap sont accessibles sur notre site internet et sont également transmises à différentes étapes de l'avancée de la formation, dès la signature de la convention avec le client jusqu'à la convocation transmise au stagiaire.

Égalité à la Page garantit aux personnes en situation de handicap le recueil de leurs besoins et leurs demandes afin de mettre en place les compensations nécessaires.

### > Charte d'engagement

Égalité à la Page a rejoint la plateforme Ressource Handicap Formation et a signé une charte d'engagement avec l'Agefiph Occitanie. Celle-ci garantit la mise en œuvre d'une démarche de progrès continue pour l'accessibilité de nos formations. Cette initiative renforce notre engagement envers l'accessibilité et l'inclusion de notre offre de formation.

Cette collaboration nous permet de :

- ✓ Connaître nos obligations légales et y répondre en cohérence avec nos moyens.
- ✓ Sensibiliser notre équipe aux enjeux de l'inclusion et de l'accessibilité en partageant régulièrement des informations sur ces thématiques via nos canaux de communication.

- ✓ Renforcer les compétences de notre Référente Handicap, assurant ainsi une expertise interne pour adapter des parcours de formation qui répondent aux besoins de nos stagiaires en situation de handicap.
- ✓ Évaluer notre politique accessibilité et inclusion, tout en étant accompagnées dans cette démarche d'amélioration par notre conseillère Agefiph.



Dès qu'une personne en situation de handicap est identifiée et signifiée par le commanditaire ou se fait connaître directement à la Référente Handicap du cabinet, alors la procédure suivante est appliquée :

- Entretien individuel avec la personne identifiée et la Référente Handicap, afin de recueillir ses besoins et définir les actions à mettre en place afin d'adapter la formation.
- Compte-rendu de l'entretien avec la responsable d'Égalité à la Page afin de savoir si la demande en compensation nécessaire est possible.
- Mise en place de l'adaptation en s'appuyant sur le réseau de partenaires.
- Information auprès de la formatrice concernée de la participation de la personne en situation de handicap et de la compensation mise en place
- Si une formation dure minimum 3 jours, à la fin de la 1<sup>ère</sup> journée, prise de contact par la Référente Handicap avec la personne concernée ainsi qu'avec la formatrice, afin de savoir si l'adaptation mise en place est adaptée et suffisante, et la réadapte si besoin et si possible.
- Recueil de la satisfaction auprès de la personne concernée sur la compensation mise en place à la fin de la formation.

Nous poursuivons nos efforts pour garantir une accessibilité totale et une compensation efficace des besoins spécifiques de nos stagiaires. Cet engagement continu nous permet de renforcer notre mission d'inclusion et d'égalité des chances dans l'accès à la formation.